



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	42	Suffrages exprimés :	55
Absents :	13	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
Mme CRÉSP Delphine	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme MARTIN Bénédicte	
Mme FASSETTA Véronique	M. MAUREL Frédéric	
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick  
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard  
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie  
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard  
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David  
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice  
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry  
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore  
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine  
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine  
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard  
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard  
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRÉSP

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



N° 2026-088

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - Prorogation du  
Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment ses articles L302-1, R 302-1, R 302-2 et suivants ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-52 en date du 9 mars 2017 engageant la procédure d'élaboration du Plan Local de l'Habitat ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-110 en date du 20 juin 2019 portant arrêt du PLH avant avis des communes et du SCOT ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-161 du 14 novembre 2019 portant arrêt du PLH avant transmission au Préfet de Vaucluse ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-28 en date du 27 février 2020 approbation du PLH ;*
- *Vu l'avis favorable du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement au PLH de LMV Agglomération du 27 janvier 2020.*

Le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) de Luberon Monts de Vaucluse a été approuvé le 27 février 2020 pour une durée de six ans.

Elaboré en étroite collaboration avec ses communes membres et l'ensemble de ses partenaires (Etat, Région PACA, Département de Vaucluse, Vallis Habitat, Grand Delta Habitat, EPF PACA, la banque des Territoires, CAF, MSA, ADIL 84, AR HLM PACA Corse,), le PLH est un outil de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il assure la cohérence entre la production de logements et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Il se décline en trois volets :

- le diagnostic analyse le fonctionnement du marché local de l'habitat et les conditions d'habitat ;
- le document d'orientations définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat, notamment à destination des publics spécifiques, d'amélioration du parc privé, de programmation de logements et de stratégie foncière ;
- le programme d'actions qui traduit les objectifs en actions à mener sur la période.

Cette année de bilan et d'élaboration du 2<sup>ème</sup> PLH coïncide avec le début d'un nouveau mandat électoral.

Il est proposé de proroger le PLH 2020-2025 d'une année afin de permettre à l'ensemble des maires, membres du comité de pilotage du PLH, de définir leurs orientations et leur programme d'actions en matière d'habitat pour la période 2027-2032 dans des conditions favorables.

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- APPROUVE la prorogation d'une année du PLH 2020-2025 ;



- AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y afférant.

La Secrétaire de séance,

Aurélié LECAUDET

Réceptionné le :

Pour le Président  
empêché

**Patrick SINTÈS**  
Vice-Président

Cavaillon, le 5 mai 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

